



AU SERVICE DE L'EXCELLENCE

DE LA VOIE PRO

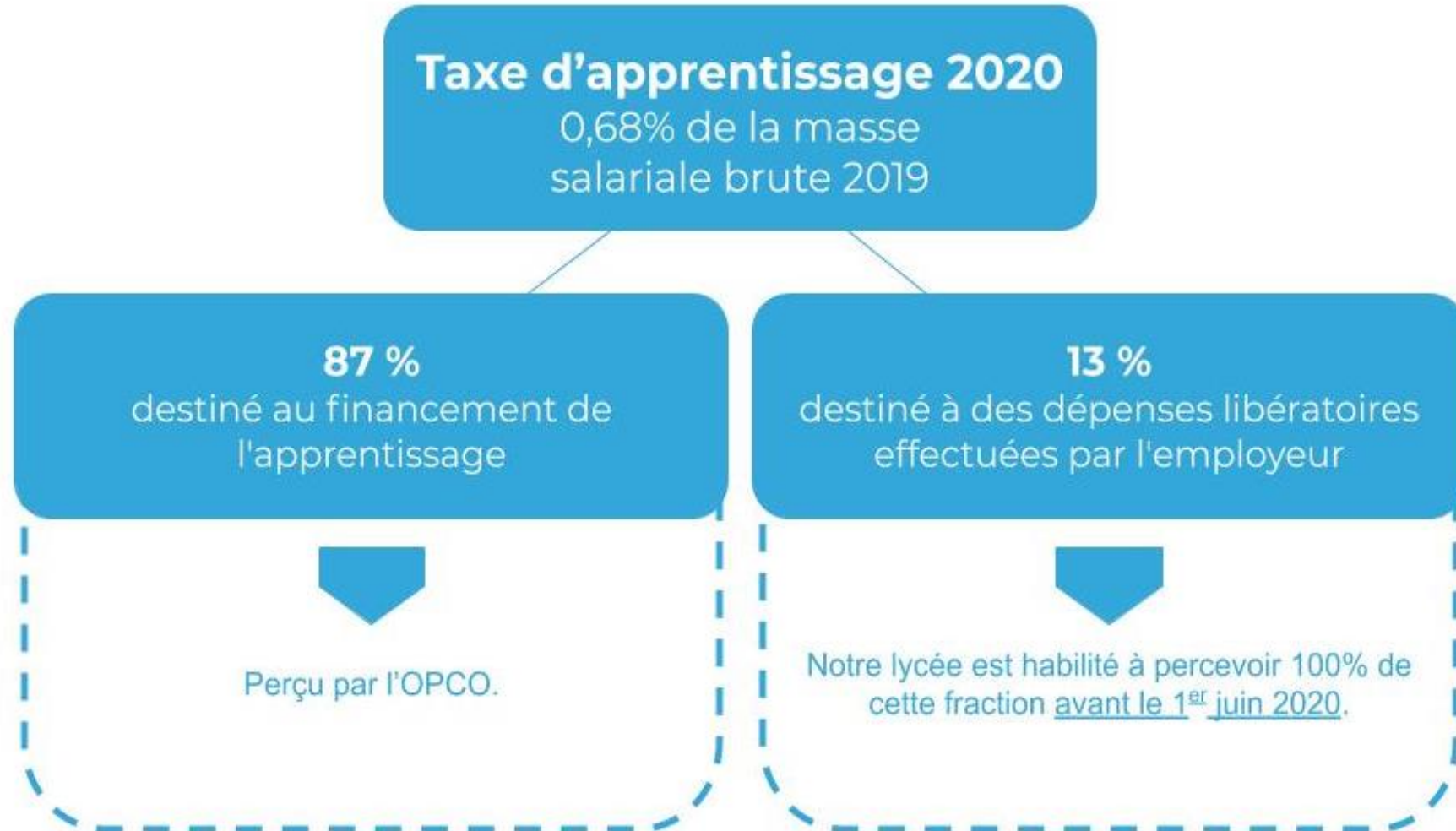
VERSEZ À NOTRE LYCÉE

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !



# Versement de la Taxe d'Apprentissage

# Qu'est-ce que la Taxe d'Apprentissage ?



# Ce qui change en 2020

- L'assiette de la Taxe d'Apprentissage est inchangée et est calculée sur l'année N-1 : 0,68% de la masse salariale.
- **Suppression des intermédiaires : la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage est versée directement par l'entreprise au lycée.**
- Les entreprises choisissent désormais directement à quelles écoles verser la taxe. Elles peuvent choisir plusieurs bénéficiaires.
- **Le Lycée Ozanam reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage.**  
En 2020, la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage pourra être fléchée vers notre établissement.

# A quoi sert la taxe au lycée Ozanam ?

Les recettes de la taxe d'apprentissage représentent une ressource essentielle pour notre établissement en nous permettant d'investir dans le matériel et les logiciels nécessaires à la formation des lycéens de l'enseignement professionnel & technologique ainsi que des étudiants en BTS. Cela nous permet également d'œuvrer au rapprochement école-entreprise en faisant intervenir des professionnels des différents secteurs.



Bac Pro  
Gestion-Administration

Bac STMG

BTS Tourisme



# A quoi sert la taxe au lycée Ozanam ?

L'ouverture du Bac Professionnel Systèmes Numériques en septembre 2020 va nécessiter des équipements complémentaires importants en informatique, réseaux, robotique et multimédias.



**Devenez un partenaire privilégié de notre lycée et soutenez le développement de formations en phase avec les attentes des jeunes et la réalité des entreprises !**

**Bac Pro  
Systèmes Numériques**

# Modalités de versement

1/ **Complétez le bordereau de versement** puis faites-nous le parvenir à :  
Comptabilité – Centre Scolaire ND Ozanam -  
45 Rue de l'Héritan – 71000 Mâcon

2/ **Effectuez le versement de votre taxe d'apprentissage** au lycée Ozanam :

- Par virement bancaire (RIB ci-contre)
- Par chèque à l'ordre de :  
OGEC Notre-Dame Ozanam  
(à joindre au bordereau de versement)



## Calendrier de la Taxe d'Apprentissage

Août 2018 : Réforme Loi d'avenir professionnel, définition des nouvelles modalités



1er juin 2020 au plus tard : versement du 13%

DOMICILIATION			
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17806	00805	62209406409	95
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1780	6008 0562	2094 0640 995
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP878			

Une fois votre versement reçu, nous vous transmettrons un reçu libératoire indiquant la date et le montant perçu, établi à partir des informations fournies dans le bordereau de versement.



# Une question ? Un renseignement ?

N'hésitez pas à nous contacter :

**Monique Borjon, Comptable,**

03 85 21 09 88

[compta@ndozanam.org](mailto:compta@ndozanam.org)